Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 22 (1972)

Heft: 1

Buchbesprechung: L`alliance hispano-suisse de 1587 [Jean-Louis Hanselmann]

Autor: Cloulas, I.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

pour établir l'index des noms de personne. Il n'a manqué qu'une dernière révision pour faire disparaître ce que les Latins appelaient des «naevi»: Gratien est plus connu comme canoniste, le chevalier Hutten n'a jamais passé pour théologien, Raban Maur, l'archevêque de Mayence du IXe siècle, est qualifié drôlement de «savant allemand»; Rochester, c'est l'évêque John Fischer, l'ami d'Erasme, et le «bon Simeon» n'est autre que Lefèvre d'Etaples. Un seul *lapsus* à relever, où l'on est tenté de voir la griffe du diable, a bloqué en un seul article deux personnages fort différents, Alexandre de Benevis, maître des Innocents du chœur de Saint-Pierre, dont la mère, la belle Hélène, avait été la maîtresse du vicaire-général, M. de Bonmont, et Alexandre le Canus, cet ex-dominicain, qui fut expulsé de Genève où il était venu prêcher l'Evangile avec Farel, et qui finit tôt après sur le bûcher de la place Maubert, à Paris.

Signalons enfin, en plus de l'excellente photographie d'Henri Naef, en frontispice, les deux planches, face aux pages 240 et 318, qui donnent, en format réduit, une indulgence de croisade contre le Turc, de Clément VII, acquise par François de Vernets, le chanoine lettré de Lausanne, le 8 avril 1531, et la bulle du même pape, du 13 juin 1532.

Lausanne *Henri Meylan*

JEAN-LOUIS HANSELMANN, *L'alliance hispano-suisse de 1587*. Bellinzona, 1970. In-8°, 168 p. 5 pl. hors textes (extrait de l'*Archivio Storico Ticinese*).

Constituant l'étude minutieuse d'une des phases de l'histoire de la Confédération helvétique les plus fécondes en conséquences politiques intérieures, cet ouvrage apporte aussi une contribution précieuse à la connaissance de l'évolution des forces qui s'affrontent en Europe au moment des «guerres de religion». La Confédération qui entend préserver sa neutralité vitale est présente par sa situation géographique et par sa «raison sociale» économique (la location de mercenaires) au cœur même du conflit européen.

Le problème des communications entre les diverses parties du vaste domaine territorial de la Maison d'Autriche est au premier plan tout au long du XVIe siècle, mais, depuis que Charles Quint a renoncé à la reconquête des «bailliages italiens», les visées habsbourgeoises ne portent plus, essentiellement, que sur la réoccupation de la Valteline et Chiavenna, qui font l'objet de pressions diverses sur les Grisons.

Les XIII cantons confédérés sont surtout sollicités en vue d'assurer la protection du duché de Milan et de la Franche-Comté contre les visées de l'antagoniste français. Or, la Ligue Héréditaire conclue entre la Confédération et la Maison d'Autriche (1511) n'inclut, suivant l'interprétation suisse, que les territoires allemands des Habsbourgs et la Franche-Comté, à l'exclusion du Milanais acquis après ce pacte. Cette politique sera invariablement observée, conformément aux obligations contractées par les

XIII cantons envers le roi de France, en tant que duc de Milan, dans la Paix Perpétuelle de 1516, et en application des traités conclus, à partir de 1521, pour la durée d'une vie de monarque français.

Charles Quint transmet à son fils Philippe II une situation un peu améliorée, ayant renouvelé le 6 mai 1552 le Capitulat de Milan (1533) qui oblige les Suisses à vivre en «bon voisinage» avec le Milanais, promesse assortie d'avantages économiques assez considérables pour les marchands bourgeois des XIII Cantons et les sujets des bailliages italiens.

Dès son avènement Philippe II chercha à garantir le Milanais dans la lutte qui opposait le prince à Henri II de France et au pape Paul IV Caraffa. Bien loin de s'estomper, les menaces se renouvelèrent constamment par la suite et elles s'étendirent aux possessions bourguignonnes, directement menacées par l'adversaire.

Autre terrain d'affrontement: le recrutement des mercenaires, traditionnellement engagés au service de la France mais bientôt déçus par la faillite financière de ce royaume: l'argent espagnol fait alors prime et l'influence des «grandes puissances» se mesure au nombre des pensionnés et à l'ampleur des pensions.

Dans un troisième domaine, Philippe II entend déployer une grande activité: il s'agit de favoriser en Suisse même les cantons catholiques afin de contenir dans le territoire de la Confédération l'avance toujours crainte du protestantisme. Cette politique rencontre le vœu des populations de ces cantons.

L'établissement d'un nouveau traité sera préparé par un diplomate, le patricien milanais, Pompeo della Croce, chef de la légation espagnole de 1569 à 1594, qui a fort à faire pour négocier avec les partenaires helvétiques, tentés par les promesses et les manœuvres des représentants du roi de France.

Les rouages de cette longue entreprise diplomatique sont habilement démontés, jusqu'à l'aboutissement: la conclusion de l'alliance du 12 mai 1587 avec les cantons catholiques. Le texte est soigneusement analysé avec ses conséquences, positives pour les VI cantons, qui en retirent des pensions, bourses d'études et avantages douaniers. Les Suisses catholiques obtiennent surtout l'assurance écrite d'un soutien massif en cas de guerre civile religieuse, engagement essentiel pour les catholiques à l'intérieur de la Confédération.

Le partenaire espagnol n'en tira aucun avantage immédiat: la Ligue française fut un échec, la guerre franco-savoyarde un bref épisode. Les troubles des Grisons mettront l'alliance à l'épreuve, mais c'est au XVIIe siècle que l'Espagne put tirer profit de l'acte diplomatique de 1587, sans toutefois réussir à étendre son influence parmi les cantons.

Cette phase peu connue de l'histoire helvétique est riche d'enseignements d'ordre économique, social et politique: les élites et les notables, mus par des motivations la plupart du temps très matérielles, jouent sur le plan international un rôle essentiel dans le maintien de l'équilibre européen.

L'auteur a le mérite de dresser dans cet ouvrage un tableau très clair de cette situation, rendant possible l'évaluation des ressorts exacts de telle attitude ou de tel atermoiement des «grandes puissances» et donc une vision plus réaliste des contingences de l'Histoire pendant la seconde moitié du XVIe siècle.

Evreux *I. Cloulas*

HANS WEBER, *Die zürcherischen Landgemeinden in der Helvetik 1798–1803.* Zürich, Rohr, 1971. 285 S., Tab.

Hans Weber beleuchtet in eindrücklicher Weise die grundlegende gesellschaftliche und politische Einheit, die Gemeinde, im Schnittpunkt von Ancien Regime und Moderne, von alter korperativer und neuer demokratischer Freiheit. Es geht um das Problem der Kontinuität und der Synthese.

Auf Grund umfassender Archivstudien zeichnet der Autor sachlich überzeugend die Entwicklung von 1798 bis 1803 auf. Dabei wird einem bewusst, wie sich die grosse Revolution in den lokalen Strukturen auswirkte. Der anfänglichen Begeisterung folgte rasch Ernüchterung, die mit den Einquartierungen allzuleicht in Hass umschlug. Trotz Zentralismus und Wirren blieb die Institution der Gemeinde als solche unangetastet bestehen, ja sie war ruhender Pol in den stürmischen Zeiten. Verfassung und Verwaltung der Gemeinden wurden der neuen Zeit angepasst; mehr in den «patriotischen» Gebieten mit einer eher mobilen Bevölkerung (Oberland und See), nur geringfügig im östlichen und nördlichen Kantonsteil mit seiner festgefügten Ackerbauerngesellschaft. Eine doppelte Gemeindeorganisation, bestehend aus der neu geschaffenen öffentlich-rechtlichen Einwohnergemeinde und der privatrechtlichen Bürgergemeinde, versuchte wenigstens theoretisch dem Prinzip der Gleichheit Rechnung zu tragen und garantierte gleichzeitig die Eigentumsrechte der ehemaligen Gemeindebürger an ihrem gemeinsamen Besitz. Durch die vielfach vorgenommene Aufteilung dieses Besitztums erhielt die in der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts eingeleitete agrarische Revolution starken Auftrieb.

Wie erwartet werden konnte, hielt sich das bisherige Dorfpatriziat als ganzes gesehen am Ruder. Ja, es gelangte über die Gemeinde hinaus in Stellungen, die ihm vorher verschlossen gewesen waren.

In einer aufschlussreichen, mit grossem Aufwand erarbeiteten «Soziologie der Agenten und Gemeindebehörden» belegt der Autor allerdings einen recht deutlichen Bruch mit der Vergangenheit, eine personelle Verjüngung und Auffrischung. Dies traf vor allem bei den zentral eingesetzten Dorf-Agenten zu, die beispielsweise ein merklich geringeres Steuerniveau aufweisen als die ehemaligen Untervögte.

Wie wenig es aber letztlich eine eigentliche Alternative zum Dorfpatriziat gab, ist in einem Passus auf Seite 58 recht eindeutig festgehalten: «...Nicht ganz so einfach wie die Ernennung (der Agenten) war für die Unterstatthalter die Auswahl der Kandidaten. Die für diese Stellen am